

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 mars 2016

Tous les membres présents, excepté : Philippe CATTET, Patrick JUIF

Absents : Excusés :

Non excusé : Philippe CATTET, Patrick JUIF

Secrétaire de réunion : Frédéric GUILLAME

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 20 heures 30

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 janvier 2016

Approbation par l'ensemble des voix représentées.

2. Nouvelle délibération indemnités Maires + Adjointes

Délibération N° 2016-004

Pour les communes de - de 1000 habitants, les anciennes délibérations doivent être modifiées, pour :

- **abroger** la fixation des indemnités du maire, inférieures au taux plafond automatique;
- déterminer le régime indemnitaire des adjoints afin de respecter l'enveloppe indemnitaire du II de l'article L.2123-24 du CGCT.

Il n'y a donc pas de vote pour l'indemnité du Maire car il y a automaticité de fixation des indemnités de fonction des maires au taux du barème de l'article L.2123-23 du CGCT.

Il n'y a pas de changement pour les indemnités des adjoints

Approbation par l'ensemble des voix représentées.

3. Délibération pour le Service d'assistance technique dans le domaine de l'eau

Délibération N° 2016-005

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et ses décrets d'application encadrent les conditions d'intervention des Départements en faveur des communes rurales et de leurs groupements, pour l'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable et des milieux aquatiques.

Dans le département du Doubs, cette aide est assurée par le SATE (Service départemental d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau) dans les conditions suivantes :

- 0,30 € par habitant et par an pour l'assainissement collectif soit 52 €

Pour bénéficier de cette assistance, la commune doit en faire la demande expresse et signer avec le Département une convention d'un an reconductible deux fois pour un an, qui en précise le contenu et les modalités de mise en œuvre.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier, en 2016, de l'assistance technique du Département dans le domaine de l'eau, selon les nouvelles modalités exposées précédemment, notre collectivité doit aujourd'hui en exprimer la demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par l'ensemble des voix représentées :

- Prend acte des modalités d'intervention du Département en matière d'assistance technique dans le domaine de l'eau, et qui résultent de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006,
- Décider de solliciter, à compter de 2016, l'assistance technique du Département du Doubs dans le domaine : Assainissement collectif
- Décide d'inscrire, au budget 2016, une enveloppe de 52 € au titre de la rémunération du service départemental d'assistance technique
- Autorise le Maire à signer, au nom de la Commune, la convention à intervenir avec le Département au titre de l'assistance technique dans le domaine de l'eau.

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 mars 2016

4. Présentation budget 2015

Présentation, discussions et explications du budget 2015 qui sera voté le 8 avril 2016

5. Orientations budgétaires 2016

Nous ne disposons pas de tous les chiffres nécessaires à l'élaboration du budget 2016
Il sera repris et voté le 8 avril 2016

6. Informations diverses

Recensement :

Madame CUENOT, Contrôleur INSEE, était très satisfaite des opérations de préparation et de réalisation du recensement effectuées par M Bernard COLIN, agent recenseur et Mme Aurore SCHMIT, coordonnateur communal. Merci à Aurore et Bernard

Un grand remerciement à toute la population pour sa collaboration et son accueil.

L'application informatique spécifique a simplifié les tâches de gestion et a permis un meilleur suivi de l'enquête de recensement.

Résultats :

- Résidences principales : 77 (58 réponses internet)
- Résidences secondaires : 10
- Logement vacants : 3
- Population : 177 (147 réponses par Internet)

Prescription après recensement : pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, merci de bien vouloir fixer le N° correspondant à votre adresse

Commission CCID

La Commission Communale des Impôts directs s'est réunie le vendredi 11 mars 2016 en présence de Mme Véronique POUX BERTHE (Direction Générale Des Finances Publique)

Commissaires présents :

M. BELOT Louis
Mme SCHMITT Aurore
M. LOMBARDOT Bruno
M. GUILLAME Jean-Marie
M. BONNEFOY Robert

Président de la CCID

Mme GUILLAME Christine

Cette commission permet d'examiner l'ensemble des changements intervenus dans notre commune depuis la tenue de la précédente commission.

Urbanisme

Certificat d'urbanisme (CU)

M PEQUIGNOT : Parcelle ZC 75 – superficie 34 a 34 ca : CU demandé sur 12 a → CU refusé

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 mars 2016

- **Travaux église** : voir compte rendu affiché
- **L'inauguration des insignes de la république** de l'école intercommunale a eu lieu le jeudi 10 mars à 14 h au groupe scolaire de Durnes, en présence de M Eric Alauzet, député.

Dates à retenir :

- **Conférence sur Pergaud** pendant la grande guerre à DURNES le 1^{er} avril 2016 à 20h30 à la salle des fêtes
- **Course du Cœur 2016**
Dans le cadre de ses actions de sensibilisation du grand public au don d'organes, l'association Trans-Forme organise cette année la 30^{ème} édition de la Course du Cœur, du 30 mars au 3 avril 2016 Randonnée pédestre qui s'effectue par équipe de 14 coureurs se relayant entre Paris et Bourg-Saint-Maurice/Les Arc pendant 4 jours et 4 nuits.
Quelques 280 coureurs dont 25 coureurs transplantés (foie, cœur, rein, poumons) vont parcourir 750 km pour rallier la station des Arcs. Ils seront encadrés par plus de 130 bénévoles dont 15 motards de la Garde Républicaine de la Gendarmerie Nationale.
La Course du Cœur fera une étape à Durnes le samedi 2 avril 2016 à 1h du matin (horaire approximatif)
Une collation est prévue à la salle des fêtes (pour les coureurs et les accompagnateurs)
Venez les encourager
- **Journée villageoise** : 7 mai 2016
- **Nettoyage du village** : 14 mai 2016
Les enfants qui participeront à la matinée du nettoyage du village seront récompensés par une entrée à Nautilou à Ornans (cadeau de la CCPO)

7. Questions diverses

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 30